

1 JOUR

ACCESSIBLE
EN FORMATION CONTINUE



WEBINAIRE CERTIFICAT DE DÉCÈS (L'OBSTACLE MÉDICO-LÉGAL À L'OCCASION DU CONSTAT DE DÉCÈS)

Lieu de la formation

Faculté de santé d'Angers

Contact

Giovanni PETIT

giovanni.petit@univ-angers.fr
02 41 73 59 47

Responsable de la formation

Stéphane MALBRANQUE
Médecin légiste, CHU Angers
StMalbranque@chu-angers.fr

Adresse web

www.univ-angers.fr/fcsante



Partenaire



Présentation

L'Université d'Angers et le CHU forment les médecins généralistes et professionnels de la justice à diagnostiquer, dater, constater le décès et remplir l'acte de décès.

Objectifs

- Lors de la rédaction d'un certificat de décès, savoir déterminer quels cas nécessitent de cocher la mention d'obstacle médico-légal à l'inhumation, lors de la rédaction d'un certificat de décès.

Public visé

- Médecins généralistes et médecins de toutes spécialités confrontés à la rédaction de certificats de décès.



■ Programme

- Le certificat de décès : sections « case à cocher »
- Les signes positifs de mort
- La définition de l'OML
- Cas pratique illustré par des photos
- Séance de questions-réponses

■ À noter

Organisation de la formation :

- Calendrier : le Jeudi 29 janvier 2026 entre 13h et 14h
- Lieu de formation : diffusion sur teams (webinaire)
- Intervenants : Stéphane Malbranque, PH - Responsable UF IML

Modalités pratiques :

- Inscription en ligne jusqu'au 15 janvier 2026
- Coût de la formation : 15 euros